

# Le linge sous toutes ses coutures



*Recommandations pour le linge et  
les effets personnels  
Des personnes accueillies  
EHPAD Le Mont  
EHPAD Saint-Jean  
EHPAD Le Chabanou  
USLD*



*La gestionnaire  
du linge des  
résidents*

*A Aubusson, une professionnelle dédiée à  
la gestion du linge des résidents est à votre  
écoute pour tout problème de linge perdu  
ou abîmé.*

*Elle sera amenée à vous contacter pour  
remplacer le linge usagé.*

*Elle organise des expositions avec des  
commerçants ou fournisseurs spécialisés au  
sein de l'EHPAD*



**VET'DON**

*Une boutique est itinérante 2  
fois par an dans les EHPAD. Son  
passage est annoncé par  
affichage.*

*Quelques repères pour constituer le  
trousseau à adapter selon les habitudes  
de vie : chapeau, casquette, foulard,  
tablier, pèlerine.*

*8 Chemises de nuit ou pyjamas  
1 robe de chambre au moins  
8 maillots de corps ou tee-shirt  
8 robes ou 8 pantalons et pulls  
Plusieurs gilets  
slips  
8 paires de chaussettes  
2 paires de pantoufles  
1 paire de chaussures  
1 veste ou manteau pour  
l'extérieur*

*Si la personne accueillie présente des  
troubles de la continence, prévoir des  
articles supplémentaires ou adaptés  
Le personnel de l'EHPAD vous  
guidera dans vos choix*

### *Trousse de Toilette*

*1 peigne ou brosse  
Nécessaire de rasage  
Eau de Cologne ou parfum  
Brosse à dents et dentifrice  
Boîte à dentiers  
Crème ou lait de toilette  
Savon*



## Que devez-vous prévoir ?



Votre linge personnel et autres effets de toilette selon vos habitudes de vie, répondant à vos besoins d'autonomie et de santé



Autant de linge que nécessaire car l'entretien de celui-ci au sein de l'établissement comprend un délai de 5 à 6 jours (jusqu'à 10 pour les lainages)



Les draps, le linge de toilette, le linge de table sont fournis par l'établissement de même que les couvertures classées M1 non feu)

Si la personne utilise du linge personnel, il devra être marqué  
Les plaids et autres châles n'ayant pas cette norme sont à utiliser le jour

**☹ Les matières ne supportant pas le séchage en machine ne sont pas entretenues par l'établissement**



## Comment est entretenu le linge ?

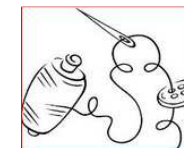
Vous aurez à choisir entre les possibilités suivantes :

- ① Le linge entretenu par l'établissement est confié à un prestataire industriel
- ② Le linge entretenu par l'entourage en totalité. Prévoir un sac à linge sale et une fréquence de nettoyage
- ③ Le linge partiellement entretenu par l'entourage (linge délicat)

**Identifiez le linge au nom et prénom de la personne pour l'arrivée, même s'il est entretenu par vos soins**

**En cas de refus, aucune réclamation ne sera recevable.**

**Pour des raisons d'hygiène, le linge présentant des souillures importantes sera envoyé en blanchisserie industrielle.**



## Que se passe-t-il en cas de problème ?

☞ **Un inventaire est réalisé à l'arrivée de tout nouvel accueilli. Veuillez signaler tout rajout ou retrait de linge en cours de séjour.**

☞ **En cas de perte de linge ou de délai de retour long, prévenez le personnel qui déclenchera une recherche auprès de la lingerie à l'aide du descriptif d'entrée.**

☞ **Des réparations simples sont réalisées en lingerie : boutons, coutures, etc.**

En cas de détérioration accidentelle, le signaler à l'établissement qui traite le problème selon sa nature.

Si le problème n'est pas résolu, une réclamation peut être adressée à Monsieur le Directeur.

## Que se passe-t-il en cas d'hospitalisation et à la sortie ?

Un inventaire est pratiqué lors de la sortie ou d'hospitalisations. Tout vestiaire non réclamé dans un délai de 2 mois est détruit en cas de sortie définitive.